



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 107-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.201

Déposée le : 07.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Patzen (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.06.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Actifs russes : comment le canton de Berne applique-t-il les sanctions ?

La Confédération se rallie à chaque nouvelle sanction prise par l'UE à l'encontre de la Russie et du Bélarus, et se charge de sa mise en œuvre en Suisse. Il s'agit en particulier du gel des actifs financiers et des ressources économiques des personnes visées par ces sanctions.

Regrettablement, au cours des dernières semaines, la Confédération et les cantons se sont montrés peu enclins à rechercher les actifs et participations des personnes visées par les sanctions. Les chiffres sont éloquentes : en Suisse, le montant des actifs financiers russes gelés jusqu'à présent s'élève à seulement 6,3 milliards de francs, alors que les estimations de l'Association suisse des banquiers tablent sur un total des fonds déposés sur des comptes en Suisse situé entre 150 et 200 milliards.

Dans un aide-mémoire à l'attention des cantons publié en avril 2022, le Secrétariat d'État à l'Économie (SECO) faisait clairement mention d'une obligation d'action et de déclaration, en particulier au niveau des offices du registre du commerce, du registre foncier et des impôts.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles actions le canton de Berne a-t-il entreprises pour mettre au jour les actifs financiers, les biens-fonds ou les participations des personnes visées par les sanctions ? La pertinence d'une *task force* cantonale a-t-elle été examinée ?
2. À la fin du mois de mars, l'administration fiscale bernoise déclarait à la *Sonntagszeitung* qu'on ne pouvait pas partir du principe que les services des impôts avaient un rôle actif à jouer dans le cadre des sanctions. L'administration fiscale a-t-elle entre-temps changé son fusil d'épaule ? Cherche-t-elle activement dans ses registres des indications sur des actifs financiers de personnes visées par les sanctions ou de personnes potentiellement en contact avec celles-ci ?

3. Dans sa réponse à la question Imboden / Kohler « Avoirs d'oligarques dans le canton de Berne », le Conseil-exécutif expliquait qu'une seule personne supposée être concernée avait pour l'instant été annoncée par le registre foncier. D'autres biens-fonds sont-ils entre-temps venus compléter la liste, en raison notamment de l'élargissement des sanctions ?
4. Combien de cas au total le canton de Berne a-t-il déclarés au SECO ?

Motivation de l'urgence : la mise en œuvre stricte et active des sanctions liées à la guerre en Ukraine est d'une importante capitale pour contenir le financement de ce conflit armé. Afin de pouvoir déposer d'autres interventions éventuelles, qui pourraient déployer leur effet à temps, les autrices estiment nécessaire de recevoir rapidement les réponses à la présente interpellation.

Destinataire
– Grand Conseil